

Des voix: Explications!

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir l'unanimité avec laquelle la Chambre a accueilli cette proposition. J'étais sur le point de dire que si cette modification était adoptée par la Chambre, elle aurait pour effet de placer sur un pied d'égalité les citoyens naturalisés et les citoyens de naissance. La modification adoptée lors de la dernière session n'a pas donné ce résultat.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION TENDANT À FIXER UN MAXIMUM À L'ÉGARD DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill n° C-3 tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION EN VUE DE PERMETTRE L'IMPRES-
SION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DE CER-
TAINS EFFETS NÉGOCIABLES

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à déposer le bill n° C-4 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Des explications!

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de décréter que les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste, mandats, versements postaux et toutes autres semblables remises de quelque ministère ou département défini à l'alinéa f) de l'article 2 de la *loi sur l'administration financière* ou de quelque corporation de la Couronne figurant aux annexes B, C et D de ladite loi, devront être imprimés en anglais et en français à la fois.

Cette disposition est conforme au principe énoncé dans la *loi sur la Banque du Canada*, dont l'article 21, paragraphe (4), décrète que les billets payables au porteur sur demande, destinés à circuler au Canada et émis par la Banque, doivent être imprimés dans les deux langues officielles.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[L'hon. M. Pickersgill.]

MODIFICATION EN VUE DE L'IMPRES-
SION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DES EFFETS
NÉGOCIABLES

M. Théogène Ricard (St-Hyacinthe-Bagoi) demande à déposer le bill n° C-12 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Explications!

M. Ricard: Monsieur l'Orateur, on se propose, par cette mesure, d'obtenir que tous les effets négociables soient imprimés en français et en anglais.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

AMENDEMENT POUR FIXER UN PLAFOND AU
TAUX DE L'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à déposer le bill n° C-5 visant à modifier la loi sur les petits prêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES DRAPEAUX DU CANADA

MESURE VISANT À Doter LE CANADA D'UN
DRAPEAU NATIONAL

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à déposer le bill n° C-6 concernant les drapeaux du Canada.

Des voix: Explications!

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, comme les notes explicatives l'indiquent:

Le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif. Ce bill propose un moyen d'atteindre un tel but sans délai. Le gouverneur en conseil devrait, en effet, préparer un modèle dès l'adoption de cette proposition de loi et soumettre ledit modèle à l'approbation des deux Chambres au cours de la session actuelle. Les Canadiens pourraient ainsi posséder un drapeau national distinctif avant la prorogation.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS AUX JOURS DE
FÊTE STATUTAIRES

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam) demande à déposer le bill n° C-7 tendant à accorder aux employés des jours de fête statutaires payés, ainsi qu'une rémunération supplémentaire pour le travail accompli lesdits jours.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)